

MGI DIGITAL TECHNOLOGY

Société anonyme

4 RUE DE LA MERIDIENNE

94260 FRESNES

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Cabinet Frédéric Nabet
5, rue Nicolas Chuquet
75017 Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 1 723 040 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

MGI DIGITAL TECHNOLOGY

Société anonyme
4 RUE DE LA MERIDIENNE
94260 FRESNES

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société MGI DIGITAL TECHNOLOGY

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. LOCATION DE DEUX BATIMENTS A USAGE DE BUREAUX, D'ENTREPOT ET SITE DE PRODUCTION

Administrateurs concernés :

Monsieur Edmond ABERGEL, Monsieur Michaël ABERGEL et Monsieur Victor ABERGEL (via la SCI La Fresnoise)

Nature et Modalités de la convention :

Le bail porte sur la location du siège social, situé au 4 rue de la Méridienne 94 260 FRESNES, conclu le 15 juillet 2014. Les locaux sont loués dans le cadre d'un bail professionnel d'une durée de 10 années, à compter du 1^{er} janvier 2023. Au 31 décembre 2024, le loyer comptabilisé en charges, chez MGI Digital Technology est de 874 982 € H.T. Au 31 décembre 2024, les charges locatives comptabilisées en charges, chez MGI Digital Technology sont de 136 600 € H.T.

2. ACHAT DE PRESTATION DE SERVICE

Administrateur concerné :

Monsieur Victor ABERGEL

Nature et Modalités de la convention :

Achats de prestations de services avec la société AV Conseils détenue par Monsieur Victor Abergel. Il s'agit d'activité de marketing et commerciale (Organisation VIP, présentation et démonstration aux clients) sur des équipements de MGI DIGITAL TECHNOLOGY pour un total de 240 000 € H.T.

Paris et Paris-La Défense, le 1 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Cabinet Frédéric Nabet Deloitte & Associés

 *Frédéric Nabet*  *Sébastien Pleyner*

Frédéric Nabet

Sébastien PLEYNET